



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mort d'El Hacen Diarra

Question au Gouvernement n° 1200

Texte de la question

MORT D'EL HACEN DIARRA

Mme la présidente . La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet . « Vous m'étranglez, vous m'étranglez, vous m'étranglez ! » ce sont les derniers mots prononcés par M. El Hacen Diarra, dans la vidéo prise par un voisin, témoin de son interpellation par la police dans la nuit du 14 au 15 janvier dans le 20e arrondissement de Paris, et sur laquelle on voit clairement des policiers le frapper à terre. Il aurait aussi subi un coup de taser en mode contact.

Quelques heures plus tard, El Hacen Diarra est mort au commissariat. L'autopsie atteste de violences gravissimes.

El Hacen Diarra avait 35 ans. Il habitait dans un foyer de travailleurs migrants. Le soir, il avait l'habitude de prendre l'air, de fumer une cigarette et de boire son café en face de chez lui. Ses proches le décrivent comme quelqu'un de calme, gentil, souriant, discret, un peu dans son monde.

Mes collègues et moi-même voulons présenter de nouveau nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Leur douleur est immense.

Cela fait des années qu'avec les délégués des foyers et le Collectif pour l'avenir des foyers, nous dénonçons un harcèlement, en matière de contrôle au faciès, dicté par une politique du chiffre dans la chasse aux sans-papiers, qui provoque de manière systémique des violences policières et racistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – « Oh ! » sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Caroline Parmentier . C'est inadmissible !

Mme Danielle Simonnet . Nous n'oublions pas, dans le 20e arrondissement, le décès de Lamine Dieng et les trois enfants à scooter qui auraient pu mourir ni, partout en France, les décès consécutifs à des violences policières qui ne cessent d'augmenter.

Nous sommes attachés à une police qui soit républicaine mais c'est un devoir de se mobiliser quand elle ne l'est pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, avez-vous transmis vos condoléances à la famille de la victime ? (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.) Allez-vous suspendre le temps de l'enquête les policiers ayant participé à cette interpellation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Quels réformes en profondeur et changements de doctrine allez-vous engager pour que cessent les décès de

citoyens tués par des policiers lors d'interpellations ?

Quand créerez-vous enfin une autorité administrative indépendante – car nous sommes la seule démocratie dans laquelle un corps de policiers contrôle les policiers ? (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, avez-vous conscience des conséquences qu'entraînerait l'absence d'action de votre part si la France basculait dans un régime illibéral autoritaire ?

Vérité et justice pour M. El Hacem Diarra. (Les députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . La mort d'un homme est toujours un drame et, en tant que ministre de l'intérieur, je le vis aussi comme tel. Cependant, je me dois de rappeler le contexte afin de corriger certains de vos propos.

En effet, dans la nuit du 14 au 15 janvier, un contrôle a été effectué sur un individu qui roulait une cigarette de cannabis. Les policiers ont voulu le palper mais il a refusé d'être contrôlé.

M. Antoine Léaument . Et ça mérite la peine de mort ?

M. Laurent Nuñez, ministre . Une altercation a eu lieu. L'homme a entraîné deux policiers dans sa chute. Il a en effet été fait usage du taser sur son mollet.

M. Antoine Léaument . Tout ça pour un joint !

M. Laurent Nuñez, ministre . Il a été conduit au poste de police sans incident particulier. Une fois arrivé au poste, M. Diarra a fait un malaise cardiaque.

M. Antoine Léaument . menteur !

M. Laurent Nuñez, ministre . Les policiers ont immédiatement réagi en appelant les pompiers.

Mme Danielle Simonnet . Et l'autopsie ? Et la vidéo ?

M. Laurent Nuñez, ministre . J'y viens ! Comme toujours en pareille situation dans un État de droit, l'Inspection générale de la police nationale, dirigée par un magistrat, a été saisie par le parquet de Paris. Une enquête est en cours.

De nombreuses vidéos sont disponibles, y compris celles qui ont été prises au sein du commissariat. La vidéo filmée par un particulier n'est pas la seule.

M. Antoine Léaument . Heureusement que cette vidéo est là parce que les policiers affirmaient le contraire de ce qu'on y voit !

M. Laurent Nuñez, ministre . D'ailleurs, cette vidéo a été versée au dossier. Elle fait bien état de coups portés sur cet individu. Cependant, de là à en déduire que ces deux coups ont été mortels, il y a un pas que je ne franchirai pas car une enquête judiciaire est en cours. Le parquet a rendu public un rapport d'autopsie qui conclut que l'on ne connaît pas encore les causes de la mort.

Mme Gabrielle Cathala. Alors pourquoi parlez-vous d'arrêt cardiaque ?

M. Laurent Nuñez, ministre . Des investigations médicales complémentaires ont été demandées. À ce stade, selon le parquet, la mort est due à un arrêt cardiaque.

Sur ce cas particulier, et de façon plus globale, il faut se garder de se livrer à des considérations générales à propos, par exemple, de violences policières systémiques.

M. Paul Vannier . Vous les encouragez !

M. Laurent Nuñez, ministre . Je fais confiance à la justice qui fera toute la lumière sur cette affaire. Par ailleurs, je n'ai évidemment aucune raison de suspendre les fonctionnaires de police dont il est question.

Mme Danielle Simonnet . C'est honteux de ne pas les suspendre !

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Simonnet](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1200

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 janvier 2026